



Municipalité de
Saint-Jules

AVIS PUBLIC

AVIS D'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENTS 03-2024, 04-2024, 05-2024, 06-2024, 07-2024, MODIFIANT RESPECTIVEMENT LE PLAN D'URBANISME, LE RÈGLEMENT ADMINISTRATIF EN MATIÈRE D'URBANISME, LE RÈGLEMENT DE ZONAGE, LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT ET LE RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BEAUCE-CENTRE

AVIS PUBLIC est par la présente donné :

QUE lors d'une séance tenue le 4 mars 2024, le conseil municipal de Saint-Jules a adopté les projets de règlements no 03-2024, 04-2024, 05-2024, 06-2024, 07-2024 modifiant respectivement le *Plan d'urbanisme* no 03-2021, le *Règlement administratif en matière d'urbanisme* no 04-2021, le *Règlement de zonage* no 05-2021, le *Règlement de lotissement* no 06-2021 et le *Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme* no 08-2021;

QU'une assemblée de consultation publique sur les projets de règlement mentionnés ci-haut se déroulera le 8 avril 2024 à 18h30 dans la salle des séances du conseil municipal à l'hôtel de ville situé au 390 rue Principale à Saint-Jules et permettra aux personnes intéressées de soumettre leurs commentaires sur les modifications proposées :

- Résumé des modifications proposées par le **règlement no 03-2024** modifiant le Plan d'urbanisme no 03-2021
 - Ajout d'un article sur l'imperméabilisation du territoire et îlots de chaleur urbains afin d'« identifier toute partie du territoire municipal qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain et décrire toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques ».
- **Règlement no 04-2024** modifiant le règlement administratif en matière d'urbanisme numéro 04-2021 concernant la modification de certaines définitions, de l'emploi du terme « terrain » et autres dispositions;
- **Règlement no 05-2024** modifiant le règlement de zonage numéro 05-2021 concernant les normes d'implantation des sites d'extraction, l'emploi du terme « terrain », l'utilisation des conteneurs maritimes, les centres équestres et autres dispositions;
- **Règlement no 06-2024** modifiant le règlement de lotissement numéro 06-2021 concernant l'emploi du terme « terrain »;
- **Règlement no 07-2024** modifiant le règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme numéro 08-2021 concernant l'utilisation du terme « terrain »

QUE le projet de règlement no 05-2024 modifiant le règlement de zonage no 05-2021 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

QU'une copie des projets de règlements et leurs résumés ci-dessus mentionnés ainsi que la délimitation précise des secteurs visés par les projets de règlement peuvent être consultées au bureau de la Municipalité, durant les heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Jules, ce 5 mars 2024

Gina Lessard

Gina Lessard

Directrice générale et greffière-trésorière